



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

13 novembre 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mercredi 13 novembre 2024, à 16 h 30, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**
 - 3.1 Interdiction de fréquentation des infrastructures de la Ville pour les organismes ne respectant pas la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Pont-Rouge
- 4. Questions du public se rapportant à la présente séance**
- 5. Clôture de la séance**

ADOPTÉE.

3. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles

- 3.1 Interdiction de fréquentation des infrastructures de la Ville pour les organismes ne respectant pas la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Pont-Rouge.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge est responsable en tant que représentante de la communauté d'assurer une utilisation et une gestion optimales de son patrimoine et de ses ressources;

347-11-2024

348-11-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit maintenir, en tout temps et en toute transparence, l'assurance d'une gestion des affaires publiques réalisée avec le plus haut niveau de compétence;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer l'intégrité de ses partenaires, la Ville a adopté le 4 novembre 2024 la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les organismes accrédités ou non par cette politique bénéficie de plusieurs privilèges qui peuvent se traduire, entre autres, par l'utilisation des infrastructures de la Ville, le prêt de matériel ou de personnel;

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif accrédités ou non se doivent de respecter cette politique en démontrant une saine gestion et en maintenant un haut standard en matière de gouvernance;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Pont-Rouge interdise à tout organisme à but non lucratif accrédité ou non qui est en défaut de respecter les engagements de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Pont-Rouge l'utilisation de ses infrastructures, le prêt de matériel ou de personnel.

ADOPTÉE.

4. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 16 h 39.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière

349-11-2024